

Avis voté en plénière du 23 septembre 2014

L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Si la question de l'influence de la France par la promotion du droit continental est posée c'est parce que, même s'il reste encore largement implanté sur l'ensemble de la planète, notre droit continental est menacé par l'expansion du système juridique anglo-saxon et de ce fait, c'est toute la culture juridique française qui est en recul.

L'avis démontre que l'influence du droit d'un pays sur la scène mondiale conditionne sa puissance, et ce, dans un contexte international en perpétuelle recomposition. Aujourd'hui, en effet, le droit est omniprésent, que ce soit dans le secteur économique et commercial, dans le domaine social ou encore dans les relations entre les États. Il est donc véritablement nécessaire de faire prendre conscience à tous les acteurs de la société que les enjeux sont ici d'une importance extrême. Ces enjeux sont pour une grande part économiques car la recherche d'une meilleure compétitivité des entreprises ultramarines passe par la mise en place d'une norme juste et efficace.

Pour le groupe de l'Outre-mer, cette question est d'importance les Outre-mer, disséminés sur l'ensemble des continents, sont confrontés dans leurs relations avec leurs voisins, à une complexité grandissante des normes et des réglementations qui encadrent leurs échanges, notamment dans les domaines économique et social. Ces systèmes juridiques, très divers, s'opposent parfois et sont souvent incompatibles. Et il faut bien admettre que chercher à mettre en adéquation des systèmes juridiques si éloignés les uns des autres, relève souvent de l'impossible. La France a donc un véritable rôle à jouer aussi dans nos régions en faisant valoir les caractéristiques essentielles de notre droit continental que vous avez-vous-même rappelées, à savoir : stabilité, sécurité juridique, fiabilité, prévisibilité et non rétroactivité des textes et de la jurisprudence.

Le groupe de l'Outre-mer partage l'idée selon laquelle il convient maintenant de mettre en œuvre une réelle stratégie d'influence offensive et appropriée, notamment en valorisant la coopération internationale par le droit et en y implantant davantage nos collectivités ultramarines. Car, ces territoires ont un rôle important à jouer dans cette stratégie du fait de leur influence grandissante dans la politique extérieure de la France, en particulier dans les actions de coopération régionale.

L'avis appelle également à renforcer l'attractivité de la France par le droit en le sécurisant mais aussi en proposant de nouveaux classements internationaux. Le groupe en est d'accord. L'avis préconise enfin des actions novatrices pour adapter notre enseignement du droit et des langues étrangères à tous les niveaux du cursus scolaire. Cela semble important et le groupe y souscrit.

Le groupe de l'Outre-mer félicite le Rapporteur pour le sérieux et la qualité de l'avis. Il souhaite vivement qu'il permette de sensibiliser les différents acteurs à cette question importante qui risque de devenir cruciale si rien n'est entrepris pour développer l'influence de notre pays sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental.

Le groupe a voté l'avis.